

Déclaration de principe et divulgation sur les changements climatiques Exercice 2017



Introduction

Les changements climatiques comptent parmi les problèmes les plus criants de notre époque et touchent presque tous les secteurs d'activité. Des preuves scientifiques solides démontrent que ces changements sont imputables à l'activité humaine, surtout l'utilisation de combustibles fossiles, la déforestation et les autres changements d'utilisation des sols.¹ Ces activités entraînent une hausse de la concentration de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère de la terre. Il en résulte une hausse des températures, des changements météorologiques et des phénomènes météorologiques plus extrêmes et plus fréquents. Nous ressentons déjà les effets des changements climatiques, et alors que le réchauffement planétaire continue, la santé et la sécurité des collectivités et des milieux économiques dans lesquels la Banque Royale du Canada (RBC, nous ou notre) et nos clients sont établis pourraient être menacées.

Les changements climatiques ont mobilisé le monde entier. En décembre 2015, près de 200 gouvernements ont signé l'Accord de Paris,² une convention exécutoire dont l'objectif est de protéger la croissance économique en luttant contre les pires conséquences des changements climatiques. L'Accord vise principalement à empêcher que les températures ne dépassent de plus de 2 °C les niveaux préindustriels et à poursuivre les efforts pour les abaisser à 1,5 °C de plus que ces mêmes niveaux. Il souligne également la nécessité d'orienter les investissements de manière à favoriser un développement à faible émissions de carbone et résistant aux changements climatiques.

¹ Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC).

² L'Accord de Paris est entré en vigueur le 4 novembre 2016.

RBC et les changements climatiques

Nous montrons la voie à suivre sur le plan environnemental depuis 1991, lorsque nous avons lancé notre première politique environnementale. Depuis 2007, les changements climatiques comptent parmi les enjeux prioritaires de notre stratégie environnementale. Soucieux de transparence, nous divulguons chaque année depuis 2003 notre performance en regard de nos principaux paramètres de rendement et objectifs en matière d'environnement.

La divulgation sur les changements climatiques est importante pour permettre la gestion des risques et des occasions liés au climat. La Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) du Conseil de stabilité financière invite les entreprises à fournir volontairement et de façon continue de l'information sur les risques que présentent leurs activités au chapitre des changements climatiques. RBC est déterminée à publier chaque année de l'information qui tient compte des recommandations de la TCFD.

En juillet 2017, RBC s'est engagée à participer à un projet pilote mondial sur la mise en œuvre des recommandations de la TCFD coordonné par l'United Nations Environment Programme - Finance Initiative. RBC et quinze autres institutions financières mondiales collaboreront, avec le soutien d'experts, pour développer des scénarios, des indicateurs et des méthodologies permettant d'identifier et d'évaluer l'incidence des risques physiques et de transition énergétique liés aux changements climatiques sur leur secteur d'activité.

La déclaration de principe de RBC sur les changements climatiques stipule que nous :

- appuyons les principes de l'Accord de Paris et l'objectif international d'empêcher que les températures ne dépassent de plus de 2 ° C les niveaux préindustriels ;
- reconnaissons que l'accélération de la croissance à faibles émissions de carbone et l'appui de la résilience des économies et des collectivités face aux changements climatiques contribuent à réduire les risques, à promouvoir la protection de l'environnement et la valeur sociale à long terme, et à préserver la croissance économique ;

- jouons un rôle important dans le soutien d'une transition harmonieuse et socialement inclusive vers une économie à faibles émissions de carbone, la réussite des interventions des gouvernements étant impossible sans le soutien du secteur privé ;
- continuerons de rechercher des façons de mieux habiliter nos clients à gérer les risques et à exploiter les occasions liées au climat par l'intermédiaire de nos produits, services et conseils financiers ;
- tenterons de fournir plus de capitaux aux clients qui s'efforcent d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter, ainsi qu'à ceux qui offrent des produits et services qui habiliter les autres à faire de même ;
- continuerons de donner l'exemple dans nos propres activités en nous concentrant sur l'efficacité énergétique, la réduction de l'intensité de nos émissions de GES et la mise en pratique des principes du bâtiment durable pour la conception et l'exploitation de nos établissements ;
- publierons au moins une fois par année des divulgations liées aux changements climatiques qui tiendront compte des recommandations de la TCFD du Conseil de stabilité financière ;
- nous efforcerons de cerner, d'évaluer et d'atténuer les risques liés au climat ayant une incidence importante sur notre secteur ;
- rendrons publics des résultats de recherche et développerons un leadership avisé sur les enjeux liés au climat.

Divulgence sur les changements climatiques

RBC inclut les risques liés au climat dans sa stratégie de gestion des risques environnementaux et sociaux. Articulée autour des quatre thèmes des recommandations de la TCFD, cette divulgation fournira aux parties prenantes, aux clients, aux actionnaires, aux investisseurs et aux analystes un survol de l'approche de RBC à l'égard des risques et occasions liés au climat.

Nous reconnaissons que les meilleures pratiques mondiales en matière d'identification, d'évaluation et de gestion des risques et occasions liés au climat continuent d'évoluer. Nous sommes déterminés à nous améliorer de façon continue, et nous nous attendons à ce que notre divulgation des enjeux liés au climat évolue aussi.

³ [Stratégie RBC en matière environnement](#)

Gouvernance

Le Comité de la gouvernance de notre Conseil d'administration supervise notre stratégie de citoyenneté d'entreprise, qui englobe notre stratégie en matière d'environnement. Le Comité de gestion du risque de notre Conseil d'administration veille à ce que la direction établisse des politiques, processus et procédures permettant de gérer tous les risques, y compris les risques environnementaux et sociaux comme ceux liés aux changements climatiques. Ces risques environnementaux et sociaux sont décrits dans nos cadres de gestion du risque de crédit et du risque réputationnel. Ceux-ci sont passés en revue et approuvés chaque année par le Comité de gestion du risque du Conseil d'administration. Le [Cadre de la gouvernance](#) de RBC présente un aperçu de nos structures, principes, politiques et pratiques de gouvernance. Chargée de la supervision de la gestion des risques environnementaux et sociaux, la Gestion des risques du groupe possède une équipe spécialisée qui veille à cerner, à évaluer et à gérer les enjeux pouvant représenter un risque pour RBC, et à les atténuer dans la mesure du possible.

Stratégie

L'unité Citoyenneté d'entreprise de RBC établit notre stratégie environnementale, qui est décrite dans la [Stratégie RBC en matière d'environnement](#). Cette stratégie vise la réduction des émissions GES liées à nos activités; la croissance et l'évolution des entreprises des secteurs de l'énergie renouvelable et des technologies propres, avec le soutien d'une équipe de conseillers attirée; l'assujettissement de nos services en matière de crédit et d'émission d'actions et de titres de créances à un contrôle diligent sur le plan environnemental et social; et la promotion de la durabilité environnementale dans les collectivités où nous sommes établis. De plus, RBC fait preuve de leadership et publie des résultats de recherche sur des sujets liés au climat, et a exprimé publiquement ses points de vue sur des questions importantes comme le prix du carbone, l'énergie propre et le rôle du développement d'infrastructures dans la création de collectivités plus résilientes. Veuillez consulter les rapports (en anglais seulement) des Services économiques RBC ([Septembre 2016](#), [Avril 2017](#), [Octobre 2017](#)).

Gestion des risques

Les risques environnementaux et sociaux, y compris les risques liés aux changements climatiques, peuvent déclencher d'autres types de risques. Nos cadres de gestion du risque de crédit et du risque réputationnel énoncent l'approche de RBC pour cerner et gérer les risques, y compris les risques découlant des changements climatiques. Ces cadres reposent sur des politiques de gestion des risques sociaux et environnementaux générales et propres aux unités opérationnelles. Ces politiques exigent que nous employions une approche fondée sur le risque, et des procédures s'appliquent aux secteurs, aux clients et aux activités commerciales susceptibles d'être exposés à des enjeux environnementaux et sociaux. Pour les clients des secteurs associés à des risques environnementaux moyens ou élevés, elles exigent que nous déterminions s'ils ont évalué et quantifié les répercussions de la réglementation en matière de changements climatiques sur leurs activités. Dans le cas de financement de projets, elles stipulent que ceux dont les émissions de GES (champs d'application 1 et 2) prévues équivalent à plus de 100 000 tonnes de CO₂ par année soient identifiés et fassent l'objet d'une analyse de solutions de rechange conformes aux Principes d'Équateur. Cliquez [ici](#) pour obtenir des renseignements complémentaires.

Paramètres et objectifs

RBC évalue sa performance en regard de paramètres de rendement et d'objectifs en matière d'environnement et la communique dans son [Rapport sur la citoyenneté d'entreprise](#), mis à jour chaque année. Les données sur l'exercice 2017 seront publiées en mars 2018. Ces données portent notamment sur les émissions de GES, la consommation d'énergie, les bâtiments écologiques, la consommation d'eau, la gestion des déchets, les produits et services qui appuient la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, l'investissement socialement responsable et la gestion des risques environnementaux et sociaux. À titre de signataire du Carbon Disclosure Project, RBC publie chaque année depuis 2007 des données sur les changements climatiques, y compris des données pluriannuelles sur les émissions de GES absolues et selon l'intensité (champ d'application 1 et champ d'application 2) calculées conformément au GHG Protocol. Depuis 2015, le rendement de RBC en matière d'énergie et d'émissions a été vérifié par des tiers et a fait l'objet de rapports de certification de portée limitée indépendants.

Mise en garde au sujet des déclarations prospectives

À l'occasion, nous faisons, verbalement ou par écrit, des déclarations prospectives au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les « règles d'exonération » de la loi intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et de toute loi sur les valeurs mobilières applicable au Canada. Nous pouvons faire de telles déclarations prospectives dans le présent document, dans des documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Commission des valeurs mobilières des États-Unis (*Securities and Exchange Commission*), dans des rapports aux actionnaires et dans d'autres communications. Les déclarations prospectives figurant dans le présent document comprennent des déclarations concernant les causes et les répercussions des changements climatiques dans le monde, y compris dans les milieux économiques et les collectivités où RBC et ses clients sont établis, de même que des stratégies visant à atténuer les risques liés au climat, à s'y adapter, et à exploiter les occasions qu'il présente. Les déclarations prospectives dans le présent document sont inclus afin d'aider nos parties prenantes à mieux comprendre les approches que nous prévoyons employer pour gérer les risques et occasions liés au climat. Cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins. Les mots « croire », « s'attendre à », « prévoir », « se proposer », « estimer », « planifier », « projeter », « devoir » et « pouvoir », de même que l'emploi du futur ou du conditionnel ainsi que de mots et d'expressions semblables dénotent généralement des déclarations prospectives.

De par leur nature même, les déclarations prospectives reposent sur des hypothèses et font l'objet d'incertitudes et de risques intrinsèques pouvant faire que les prédictions, prévisions, projections et autres déclarations prospectives soient erronées. Nous déconseillons aux lecteurs de se fier indûment à ces déclarations, puisque nos résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes exprimées dans ces déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de facteurs de risques, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté et dont nous pouvons difficilement prédire les effets.

Nous avertissons les lecteurs que d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence défavorable sur nos résultats. Les investisseurs et autres personnes qui se fient à nos déclarations prospectives pour prendre des décisions à notre égard doivent bien tenir compte de ces facteurs et d'autres incertitudes et événements potentiels. Les hypothèses importantes qui soutiennent nombre des déclarations prospectives contenues dans le présent document sont déclarées dans notre Rapport annuel 2017 pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017 (Rapport annuel 2017). Sauf si la loi l'exige, nous ne nous engageons pas à mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, que nous pouvons faire ou qui peut être faite pour notre compte à l'occasion.

Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs et sur d'autres facteurs se trouvent sous les rubriques de risques dans notre Rapport annuel 2017.